



Sommaire

Editorial

Message d'aurevoir

Isabelle Hautier



Pour moi, c'est l'heure de vous dire ADIEU et plus particulièrement ADIEU à la vie politique de notre commune, car, vous le savez, si nous nous croisons au hasard d'un chemin, c'est avec grand plaisir que je vais papoter

avec vous... on n'est pas Cancanier pour rien ! Tout d'abord, permettez-moi de vous dire un grand et sincère merci de la confiance que vous m'avez accordée durant toutes ces années. Même si je n'ai pas toujours tout fait juste, j'ai assumé cette fonction avec intégrité et au plus près de ma conscience, entourée de personnes efficaces et responsables que ce soit mes collègues, le personnel communal, ou mes collègues des municipalités voisines. Qu'ils soient, ici, vivement remerciés.

J'avais 43 ans lorsque j'ai fait mon entrée à la Municipalité. Ces 15 ans, dont 10 comme syndique, ont passé tellement vite que seules deux photos, l'une de 2001 et l'autre de 2016, mises côte à côte font réaliser les traces que le temps a laissé, presque sans s'en apercevoir et pourtant aujourd'hui, je dois me rendre à l'évidence !

Au fil du temps, les changements ont été drastiques, à commencer par l'augmentation de la population, puis les tâches sont devenues de plus en plus spécifiques, de plus en plus pointues et il y a eu le boum des associations intercom-

munales, dont bien des Municipalités n'ont pas encore compris les enjeux et plus particulièrement leur perte de contrôle. Il y a eu aussi notre entrée dans le district du Gros-de-Vaud, dans lequel, d'ailleurs, nous n'avons toujours pas trouvé nos marques. C'était un peu léger, pour ne pas dire simpliste de prendre la Venoge comme «frontière».

Les gens, les mentalités ont aussi changé. Ce que vous pouviez encore résoudre il y a quelques 15 ans avec bon sens, n'est plus qu'un souvenir lointain. Aujourd'hui, les choses se traitent par avocats interposés. Ce job est un apprentissage au quotidien, avec ses petits bonheurs et ses grandes déceptions. Et la plus grande faculté qu'il m'a été donné d'apprendre, c'est inexorablement la patience !

Autrefois, tout comme les enseignants, le pasteur et les autorités, les municipaux étaient respectés ; cette fonction était un peu «honorifique». Aujourd'hui, les citoyens sont de plus en plus agressifs, exigeants et réclament beaucoup de droits. Ils oublient qu'ils ont aussi des devoirs ! Mais je retiendrai les quelques citoyens qui ont su prendre leur plume pour nous adresser des félicitations, des remerciements, des encouragements.

Loin de moi l'idée de vouloir mettre tout et tout le monde dans le même panier mais il faut se rendre à l'évidence et reconnaître l'évolution de cette fonction, c'est pourquoi, je n'étais pas surprise du tout de ne compter, tout comme vous,

- 2 Communications de la Municipalité
- 5 Répartition des dicastères
- 5 Conseil communal du 20 juin 2016
- 7 Coup de balai
- 8 Isabelle Hautier-Charrotton
- 9 Invitez le monde dans votre maison !
- 9 Le Tour du Pays de Vaud
- 10 Entreprise Volkart
- 11 L'exploit unique du VBC Penthaz
- 11 Rencontre autour du monde
- 12 Venoge Festival 2016
- 13 Une étoile montante
- 14 Vision
- 15 Le FC Venoge est promu en deuxième ligue
- 16 Roman policier
- 16 Les aoûtats
- 17 Spectacle de danse des élèves de 7ème année
- 18 L'avenir du Foyer paroissial de Penthaz se dessine
- 18 Le tour de Romandie
- 19 Memento, agenda et jubilaires
- 20 L'ouvrier au village

Concours photo



Andy Nyffeler

a gagné le concours et reçoit un bon pour une carte journalière d'une valeur de CHF 35.-

Bonjour,

La couleur du colza se présente comme un beau tapis doré, une fois sous ciel sombre et ensuite sous le soleil. Penthaz est beau, n'est pas?

*Meilleures salutations,
Elisabeth Nyffeler*

Impressum

Editeur responsable

La Municipalité de Penthaz

Mise en page

Joël Cavat

Comité de rédaction

Katherin Laffely, Bernard Morel, Henri-Robert Borgeaud, Joël Cavat

Correctrice

Claire Bourgeois et Valérie Werren

Impression

Imprimerie de Beaulieu SA

Adresse

Le Cancanier, Case postale 67,
1305 Penthaz,
lecancanier@penthaz.ch

que 4 candidats à la Municipalité au premier tour des dernières élections !

J'ai rencontré des gens extraordinaires, partagé des moments inoubliables avec de belles personnes que je n'oublierai jamais et elles se reconnaîtront, j'ai tissé des liens d'amitié. Mais, dans l'exercice de ma fonction, j'ai aussi croisé des ripoux et lorsqu'ils se trouvent sur votre chemin, vous avez rarement les armes nécessaires pour les affronter.

Depuis le début, je savais que je m'arrêtera à cette date-là. De toute manière, les dossiers ne sont jamais terminés, les gens autour de vous, dans la salle de Muni, changent aussi et ce n'est pas toujours facile d'être collégial, objectif, de faire avec, à plus forte raison lorsque vous avez dû retenir vos larmes dans des séances du Conseil ou des séances publiques. Et cette dernière année a été particulièrement difficile. Et puis, il y a eu l'élection du syndic... je savais qu'en politique tous les coups étaient permis, mais je ne savais pas qu'ils pouvaient arriver jusqu'à Penthelaz ! Et cela m'a rendue particulièrement triste.

Et quand vous faites le bilan, vous réalisez que vous avez quand même passé un peu trop souvent à côté de votre famille, que vous avez négligé un peu vos amis et que vous y avez laissé un peu de votre santé.

Même si c'est avec un goût amer que je quitte cette fonction, si je devais refaire ce parcours, je le referais, car il a été passionnant, prenant, enrichissant.

Et malgré tout, je ne peux pas vous quitter sans citer Johnny, qui m'a accompagné tout au long de ces années, avec les paroles de cette chanson, qui évoquent tellement bien ce que je ressens :

*Quand la vie nous envoie, dans les yeux la poussière
Dans la peau la peur, dans les mains la sueur
Quand la vie nous envoie, dans la tête la colère
Dans le coeur de la peine, dans le corps la douleur
Et malgré tout*

*N'en vouloir à personne
Et jusqu'au bout être encore qui nous sommes
Prendre des coups et accepter la somme
Tout ce qui fait qu'on touche le fond et qu'on pardonne
N'en vouloir à personne*

*Quand la vie nous envoie, dans les mains de l'or
Dans les yeux le rêve, dans l'âme de la peine
Quand la vie nous envoie, dans le coeur l'amour
Dans la peau l'envie, dans le corps la vie
Par-dessus tout*

*N'en vouloir à personne et
Être heureux de ce que la vie nous donne
Et jusqu'au bout être encore qui nous sommes
Tout ce qui fait qu'au fond de nous un coeur résonne.*

Tout ce temps passé à vos côtés, à apprendre, à comprendre et à partager, c'est pourquoi la période qui s'achève a été pour moi importante. A toutes les personnes que j'ai côtoyées durant toutes ces années, à tout le personnel communal, à tous mes collègues, à toutes les communes voisines et amies, et à ma famille, du fond du coeur merci de m'avoir permis de vivre cette magnifique expérience.

Cette législature arrive à son terme. Pour ceux qui terminent leur engagement politique, bonne route. Pour ceux qui ont décidé de continuer, je leur souhaite beaucoup de plaisir et d'intérêt dans l'exercice de leur mandat.

Merci de votre attention et excellente soirée.

Administration générale, finances, police, tourisme, promotion économique, affaires culturelles et paroissiales, jubilaires

Isabelle Hautier Charrotton, syndique

Concernant la Fondation Habitat l'Avenir, une erreur s'est glissée dans le texte. En effet, le service du logement ne contrôle pas deux fois par année les revenus des locataires mais une fois tous les deux ans.

Question

Comment la Municipalité justifie-t-elle légalement un financement par la trésorerie courante alors que le préavis voté indique un recours à l'emprunt ? (F. Bachmann).

Suite à notre demande M. Alexandre Thévoz, Responsable de la division des finances communales, répond que cela ne pose pas de problème de ne pas faire recours à l'emprunt, par contre, il ne serait pas possible de faire un emprunt sans accord du conseil.

Parcelle des Fourches

Nous avons eu une première audience préliminaire à la Chambre patrimoniale, le 26 mai. La prochaine est fixée au 4 octobre où Madame Nussbaum et moi-même sommes convoquées comme témoins.

Organisation scolaire

C'est le 8 juin dernier que nous avons appris que les communes dites «Du Haut» seraient d'accord avec notre proposition, de créer notre propre EPS dans nos communes «Du Bas». Le calendrier prévoit la fin du transfert des élèves en 2025. Les communes membres de l'ASICoPe font ensemble un courrier à Madame Anne-Catherine Lyon,

Conseillère d'Etat, pour l'informer que nous sommes parvenus à un accord, ce qui était indispensable pour qu'elle revienne sur sa décision 142.

Eglise catholique de La Sarraz

Madame Béatrice Métraux, Conseillère d'Etat en charge de cet épi-

neux dossier, plutôt en qualité de médiatrice, a rencontré la FEDEC. Il en est ressorti qu'ils étaient d'accord de participer à la rénovation et à l'entretien de la chapelle à hauteur de CHF 40'000.00. Les communes PPDL n'acceptent pas cette proposition.

Police des constructions, urbanisme, mobilité, transports publics, espaces publics et cimetière, énergie renouvelable et développement durable

Piéric Freiburghaus, municipal

Constitution d'un Fonds pour le développement durable

En date du 14 mars 2016, le Conseil communal a approuvé le règlement sur les indemnités communales liées à la distribution d'électricité et autorisé la Municipalité à créer un Fonds communal pour le développement durable (préavis 2016-62) conformément aux dispositions de l'art. 20, al. 2 de la Loi sur le secteur électrique (LSecEl) du 19 mai 2009.

Rappelons que la Municipalité est désireuse de développer une politique de développement durable au travers de projets et d'actions en relation avec le programme cantonal « Concept énergétique ». Elle souhaite pour cela constituer un Fonds pour le développement durable afin de financer, avant tout des actions dans le cadre du territoire communal (sauf participation exceptionnelle à des actions coordonnées aux niveaux régional et cantonal), telles que :

- des mesures en matière énergétique : économie d'énergie, efficacité énergétique et promotion des énergies alternatives ;
- des mesures aptes à favoriser les mobilités douces et le transfert modal ;
- des mesures permettant de financer le maintien d'espaces verts ou d'en créer ;
- des mesures destinées à soutenir le développement d'activités physiques ;
- des mesures visant à maintenir et restaurer le patrimoine construit et naturel de la commune ;
- des actions contre le réchauffement climatique ;
- des mesures de préservation de l'environnement et des res-

sources naturelles ;

- des actions destinées à assurer l'information de la population sur les objectifs du développement durable.

Le Fonds sera alimenté par une taxe spécifique sur la consommation d'électricité, de maximum 0.30 cts/kWh. La Municipalité a fixé la taxe à 0.20 cts/kWh pour l'année 2016. Tous les clients finaux des gestionnaires de réseau de distribution, rattachés au territoire communal seront assujettis à la taxe. La taxe sera prélevée dès le 1^{er} juillet 2016.

Démarche participative

Le deuxième atelier de la démarche participative s'est tenu samedi 18 mars 2016. Une cinquantaine de citoyennes et citoyens ont apporté leur contribution au devenir du centre de notre localité et au développement de la mobilité douce.

Les prochaines échéances prévues sont :

- **Été 2016** : rédaction du cahier des charges pour un plan directeur localisé et pour d'éventuels autres documents ;
- **Automne-hiver 2016** : conception du Plan directeur localisé par des urbanistes ;
- **Printemps 2017** : présentation du Plan directeur localisé et des éventuels autres documents à la population et au conseil communal.

La date de cette présentation fera l'objet d'une annonce à la population en temps opportun.

Personnel communal, voirie, déchets, matériel et véhicules des services extérieurs et domaines

Didier Chapuis, municipal

Plan Bois

Les travaux les plus importants sur le bâtiment en lui-même ont été effectués. Avec le beau temps revenu..., les travaux des aménagements extérieurs vont débuter. Un planning de la poursuite et de la fin de ce chantier sera transmis par la Municipalité.

jours très attentive et à l'écoute des uns et des autres afin de pouvoir fournir toutes les prestations nécessaires au bon fonctionnement des services communaux.

Personnel

Les situations pouvant évoluer rapidement, la Municipalité est tou-

Affaires sociales et affaires scolaires, santé, prévention, sports, informatique et service du feu

Yves Jauner, vice-syndic

Jeunes citoyens

Le 15 avril nous avons reçu les jeunes citoyens pour leur 18 ans. Après avoir passé les recommandations d'usage et présenté le film sur les pompiers, nous avons partagé un repas en toute convivialité.

ASICoPe

Lors de l'assemblée du conseil intercommunal de l'ASICoPe, les comptes 2015 ont été acceptés à la majorité. Les charges de l'ASICoPe s'élèvent à CHF 7'207'539.14 pour 2015. Les charges selon le budget 2015 étaient de CHF 7'538'586.--. Le coût budgétisé de l'élève se monte pour 2015 à CHF 3'933.30 pour le primaire et CHF 4'496.70 pour le secondaire. Les comptes 2015 bouclent à CHF 3'688.86 pour le primaire et CHF 4'061.84 pour le secondaire. La participation des communes membres de l'ASICoPe est de CHF 6'819'648.89 pour 2015. Pour Penthalaz le coût est de CHF 1'401'406.29.

AJERCO

Lors de l'assemblée du conseil intercommunal de l'AJERCO, les comptes 2015 ont été acceptés à la majorité. Les charges de l'AJERCO s'élèvent à CHF 7'344'675.01 pour 2015. Les charges selon le budget 2015 étaient de CHF 6'664'635. Le coût par habitant pour les comptes 2015 est de CHF 93.66. Ce qui représente pour Penthalaz CHF 295'031.04.

L'AJERCO en 2015, c'est un accueil de 441 enfants dans le réseau. L'offre est de 142 places en garderie, 12 places en UAPE et 355 places en accueil familial. D'ici fin juin les communes membres de l'AJERCO auront passé dans leur conseil les modifications des statuts de l'AJERCO. Le plan de développement des structures d'accueil collectif 2016-2019 du réseau a été accepté lors de la dernière assemblée intercommunale de l'AJERCO. Ce plan pourra être mis en place, une fois que toutes les communes auront répondu positivement aux modifications des statuts. Ce plan prévoit la création de 216 places parascolaires réparties dans 4 îlots. Penthalaz fait partie de l'îlot "Venoge" qui doit mettre en place 84 places. 12 places ont déjà été créées avec les "Moussaillons".

ORPC (protection civile du Gros-de-Vaud)

Lors de l'assemblée du conseil intercommunal de l'ORPC les comptes 2015 ont été acceptés à la majorité.

L'exercice 2015 se solde négativement de CHF 42'337.40 par rapport au budget 2015, soit une différence relative au budget de CHF 0.33 par habitant. Les principaux facteurs sont :

- Engagement pour le sommet iranien
- Engagement en situation d'urgences multiples
- Location de 200 m2 supplémentaire en agrandissement des dépôts actuels
- Panne et réparation de véhicules et d'engins.

Les charges sont de CHF 1'389'129.39. La part des communes est de CHF 947'437.40. Le coût par habitant est de CHF 22.17. Pour Penthalaz cela représente CHF 66'712.

ARASPE (association régionalisation de l'action sociale Prilly Echallens)

Lors de l'assemblée du conseil intercommunal de l'ARASPE, les comptes 2015 ont été acceptés à la majorité. Les charges de l'ARASPE s'élèvent à CHF 6'406'679.04 pour 2015. Les charges selon le budget 2015 étaient de CHF 6'434'487. Un excédent de produit sur l'exploitation des Agences d'assurances sociales de CHF 108'170.41 sera restitué aux communes membres.

SDIS Région Venoge

Lors de l'assemblée du conseil intercommunal de SDIS VENOGES les comptes 2015 ont été acceptés à la majorité. Les charges du SDIS s'élèvent à CHF 1'075'575.43 pour 2015. A charge des communes CHF 585'051.44. Le coût par habitant est de CHF 24.26.

Divers

Le 1er août 2016 se fera cette année sur le site de Daillens.

Plan canicule

L'été arrive et la prudence est de mise. Le début perturbé de l'été peut en effet laisser rapidement la place à une vague de chaleur. Une canicule est une vague de chaleur caractérisée par des températures anormalement élevées. En Suisse, un avis de canicule est émis lorsque l'on prévoit, pendant 3 jours consécutifs au moins, des températures diurnes supérieures à 33°-34°C. Pour toutes informations et précautions à prendre consulter le site www.vd.ch/canicule. Je vous souhaite à tous un bon été et bon festival au VENOGES Festival !

Routes et chemins, services industriels, protection civile et forêts

Pierre-André Ischi, municipal

Eclairage public, deux informations :

J'ai le plaisir de dire que les travaux du haut du village sont finis. Concernant la pose de 4 luminaires aux chemins de Bellevue et du Mont-Tendre, nous avons découvert avec stupeur que tout le câblage était à refaire car les fils sont à nu et à certains endroits, à 30 cm du sol seulement. Après avoir essayé le refus catégorique de

certaines propriétaires, la Municipalité a, pour des raisons évidentes de sécurité, décidé de financer les travaux.

Et pour finir sur une bonne nouvelle, vous avez peut-être vu ou entendu que nous avons procédé au changement de la sono du Verger.

Répartition des dicastères

Législature 2016 - 2021

Municipalité de Penthalaz

Piéric Freiburghaus, syndic (Didier Chapuis, suppléant)

- Administration générale
 - Communication, information et journal communal
 - Relations extérieures et publiques y.c. avec les paroisses
 - Politiques générales : économie - développement durable - mobilité - intégration - tourisme - culture - etc.
 - Culture : manifestations culturelles - relations avec les sociétés et associations culturelles
- Police
- Urbanisme
 - Police des constructions - aménagement du territoire local et régional - espaces publics urbains
- Mobilité et Transports publics

Didier Chapuis, vice-syndic (Piéric Freiburghaus, suppléant)

- Finances
 - Investissements - budget - comptes
- Promotion économique
 - et relations avec les entreprises
- Ressources humaines
- Services sociaux
 - ARASPE

Yves Jauner, municipal (Pierre-André Ischi, suppléant)

- Ecoles
 - ASICCOPE - Collège du Cheminet
- Parascolaire
 - AJERCO - Midicroque - Petits Poussins - Local des jeunes
 - bibliothèque intercommunale
- Santé
 - eHnv - EMS - AVASAD - ASPMAD - Prévention
- Sports
 - Equipements - terrains et bâtiments
 - Manifestations sportives - relations avec les sociétés et associations sportives
- Informatique

Pierre-André Ischi, municipal (Yvan Rochat, suppléant)

- Routes
 - Chemins - pont - éclairage public - signalisation
 - Véhicules et matériel d'entretien
- Services industriels
 - Développement et équipements - réseaux eau, gaz, égouts
 - STEP
- Déchets
 - Collecte - recyclage - écopoint - déchetterie intercommunale - Valorsa

Yvan Rochat, municipal (Yves Jauner, suppléant)

- Patrimoine bâti
 - Bâtiments du patrimoine administratif et financier - réfection, entretien et conciergerie
- Energies renouvelables
 - Développement et équipements
- Patrimoine vert
 - Forêts - espaces verts - jardins familiaux - cimetière - parcelles agricoles communales - cours d'eau
- Secours et sécurité
 - Feu - SDIS - protection civile - PCI

VICE - SYNDICATURE

- 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 : Didier Chapuis
- 1er juillet 2017 au 30 juin 2018 : Yves Jauner
- 1er juillet 2018 au 30 juin 2019 : Pierre-André Ischi
- 1er juillet 2019 au 30 juin 2020 : Yvan Rochat
- 1er juillet 2020 au 30 juin 2021 : Didier Chapuis

Conseil communal du 20 juin 2016

Chantal Gacond

Présentation du projet d'intention des étudiants de l'Ecole hôtelière relatif à la piscine et au camping de Penthalaz

Six étudiants de l'Ecole hôtelière de Lausanne ont présenté un projet relatif à la piscine et au camping de Penthalaz. Voici quelques points du projet : une nouvelle pataugeoire, une plage artificielle équipée de transats, un espace vert plus grand, un jardin des cinq sens, un labyrinthe végétal, des ruches didactiques, un toboggan, des places de jeux pour les enfants, un beach volley qui se transforme en patinoire en hiver, un centre de bien-être avec : sauna, jacuzzi, tables de massage, salle de sports, 6 cabanons avec un plafond vitré, un nouveau restaurant et une buvette.

Pour permettre d'installer toutes ces infrastructures la place de

camping serait abandonnée. Le coût des travaux est estimé à 4,8 millions de francs.

Les conseillers et conseillères applaudissent cette magnifique présentation.

Quelques questions des conseillers (réponses en italique) :

- Est-ce que des personnes à mobilité réduite peuvent accéder au site ? *Oui, il y a un accès pour les personnes à mobilité réduite ainsi que pour les familles avec les poussettes.*
- On fait complètement abstraction du camping et des gens de passage ? *Oui, nous avons constaté que le camping est un frein à l'attractivité du site. Nous proposons malgré tout six hébergements.*

- Avez-vous tenu compte des contraintes très strictes de la Venoge ? *Oui, nous avons tenu compte des normes légales et environnementales dans l'élaboration du projet.*
- Est-ce que vous tenez compte de la Venoge dans votre projet ? *Oui, il y a un parc où la Venoge est mise en valeur. La Venoge est également présente dans le jardin des cinq sens.*
- Si la commune n'a pas les moyens pour faire l'ensemble du projet, quelle partie de votre projet recommanderiez-vous ? *Nous recommanderions l'espace piscine, avec le restaurant et la buvette. C'est le noyau du projet.*

Mme Hautier remercie les étudiants pour leur dossier très complet qui est admirable.

Conseil communal du 20 juin 2016

La séance du Conseil communal est ouverte à 19h00. M. Alain Pellet, Président, souhaite la bienvenue et souligne que c'est le dernier conseil de la législature.

34 conseillers sont présents à cette séance. Le PV est mis en discussion. Mme Probst répond à la question posée par M. Andrey lors de la précédente séance au sujet du financement du matériel électronique dans les classes. Le matériel fixe est à la charge des communes et le matériel que l'on peut déplacer à la charge du Canton.

Mme Hautier informe qu'une petite erreur s'est glissée à la page 8 du PV : concernant les appartements subventionnés de la Fondation Habitat l'Avenir, le Canton vérifie tous les deux ans les revenus des locataires et non deux fois par année.

M. Jauner répond à M. Bachmann concernant la vitesse des cars au Cheminet. L'ASICOPE a rappelé au transporteur les limitations de vitesse à cet endroit, le priant de bien vouloir les faire respecter et le CODIR a écrit une lettre de recommandation au transporteur. Il répond à M. Andrey concernant les tableaux électroniques, il en a parlé à Mme Induni, députée et membre du CODIR qui fera le nécessaire auprès du Grand Conseil.

Le PV est accepté à l'unanimité.

M. Pellet donne lecture du courrier :

- Le Service des communes et du logement remercie les bureaux du conseil et du contrôle des habitants pour les élections cantonales et communales 2016.

Mme Borgeaud demande s'il est normal de changer les luminaires au chemin du Mont-Tendre sans en informer les propriétaires. M. Ischi répond qu'une information a été envoyée à chaque propriétaire. Mme Borgeaud ajoute que certains propriétaires ne l'auraient pas reçue.

M. Freiburghaus informe que la Municipalité demande le retrait du point 4 de l'ordre du jour, soit le préavis municipal n° 2016-66 "Plan directeur régional du Gros-de-Vaud". Le projet de révision de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) ne prévoit plus cette planification sous sa forme actuelle. La Municipalité souhaite attendre la validation de cette révision par le Grand Conseil fin 2016 et être plus au clair sur le processus d'adoption et remettre cet objet à l'ordre du jour en temps opportun.

Le Conseil accepte à l'unanimité l'ordre du jour modifié.

Le Conseil accepte à la majorité le préavis municipal concernant la rémunération des membres de la municipalité pour la législature 2016-2021

La fonction de Municipal représente au minimum un taux d'acti-

En bref

- 34 conseillers sont présents
- Adoption à l'unanimité du PV de la séance du 20 juin 2016

A l'ordre du jour

- Présentation du projet d'intention des étudiants de l'Ecole hôtelière relatif à la piscine et au camping de Penthaz
- 3 préavis
- Nomination de Commissions

Le Conseil accepte à l'unanimité le préavis municipal concernant la rémunération des membres de la municipalité pour la législature 2016-2021

Le Conseil accepte à l'unanimité le préavis municipal concernant les comptes 2015

tivité de 30% et est basée sur le principe de milice. Il n'y a pas de perte de gains en cas de maladie et pas de cotisation pour le 2ème pilier. Depuis quelques années, le cahier des charges est toujours plus lourd.

La Municipalité actuelle demande de revaloriser la fonction de Municipal :

- rémunération annuelle du Syndic : CHF 18'000.- + 8,33 vacances (CHF 15'000.- avant)
- rémunération annuelle du vice-syndic : CHF 15'000.- + 8,33 vacances (12'000.- avant)
- rémunération annuelle des Municipaux : CHF 13'000.- + 8,33 vacances (10'000.- avant)
- pour les vacances à l'heure une augmentation de CHF 10.- soit CHF 50.- + 8,33 vacances et à la journée une augmentation de CHF 80.- soit CHF 400.- + 8,33 vacances.
- les indemnités forfaitaires et l'indemnité par km restent inchangées (CHF 700.- et 0,70/km).

Le Conseil accepte à la majorité le préavis.

Le Conseil accepte à l'unanimité le préavis municipal concernant les comptes 2015

Le budget 2015 était présenté déficitaire de CHF 190'800.00, c'est avec soulagement que la Municipalité boucle les comptes 2015 avec un important excédent des revenus CHF 1'767'780.05 (total des revenus CHF 17'762'237,98 et total des charges 15'994'457,93) avant attributions aux fonds de réserve.

M. Bachmann demande s'il est normal de ne pas respecter les conclusions d'un préavis qui prévoyait un recours à l'emprunt et qui finalement a été financé par la trésorerie courante. Par rapport aux liquidités, est-ce que cela va se faire souvent ainsi ?

Mme Hautier explique que cette manière de procéder est correcte selon les renseignements pris auprès de M. Thévoz responsable au SCL des finances communales. Cela a été fait ainsi car il y a des liquidités. M. Chapuis ajoute que cela dépend de l'état des finances. L'idée est de vous présenter un préavis et de tenir compte

des conclusions de celui-ci mais si on peut financer un préavis par des liquidités courantes, on le fera. Cela dépend aussi de l'amortissement comptable.

Le Conseil accepte à l'unanimité le préavis.

Nomination de Commissions

- Fixation des traitements du Conseil communal pour la législature 2016-2021
- Nouveaux règlements du Conseil communal

Divers

Quelques questions posées par les conseillers, les réponses sont en italique :

- Mme Berthoud signale qu'il est nécessaire de réparer la poignée de la porte du cimetière communal et que le Jardin du Souvenir n'est pas très accueillant. *M. Freiburghaus a pris note.*
- M. Traini souligne que le nouveau texte du PDR sème la confusion générale dans toutes les communes. Il ajoute que nous ne pouvons pas mettre à la corbeille près d'un demi-million de francs d'investissement représentant 5 années de travail, de réflexions et de discussions. Quelle suite entendez-vous donner à cet important travail ? *M. Freiburghaus répond que la Municipalité souhaite prendre du temps pour que les choses soient claires. On voit aujourd'hui qu'on ne parle plus de plan directeur régional puisque dans la constitution la notion de région n'est pas définie. La Municipalité a accepté ce préavis ce qui est un certain engagement par rapport à ce plan. La Municipalité partage totalement l'avis qu'il ne faut pas mettre un demi-million de francs et 5 années d'étude à la*

corbeille. Nous allons reprendre ce projet. Mme Hautier ajoute qu'à la séance des syndics Venoge la semaine dernière, M. Imhof (chef du service du développement territorial) a outrepassé ses fonctions en disant qu'il fallait voter oui à ce PDR.

- M. Zurbrugg ajoute qu'il faut tenir compte que nous faisons partie d'un ensemble de nouvelles communes dans ce PDR. Certaines communes sont plus avantagées, comme celles le long du LEB mais nous avons aussi un engagement à tenir dans ce district.

Mme Martin prend la parole : cela fait 10 ans qu'elle écoute pendant des heures les débats du Conseil. Elle a fait beaucoup de rencontres intéressantes et souhaite plein de succès à la nouvelle équipe.

M. Pellet a eu beaucoup de plaisir à assumer la tâche de président et remercie pour la confiance témoignée. Mme Hautier est applaudie chaleureusement par l'assemblée et souhaite de bonnes vacances et un bon Festival Venoge.

Pour de plus amples informations, le PV de cette séance sera disponible sur notre site web www.penthalaz.ch (zone téléchargement répertoire «PV du conseil»), après acceptation du dit PV lors du prochain conseil.

Divers

La séance est levée à 21h41.

Coup de balai

La Municipalité

C'est une quarantaine de personnes qui se sont mobilisées pour la journée « coup de balai » du 9 avril dernier. Le bâtiment de Plan Bois étant en travaux, le rendez-vous était déplacé au foyer paroissial. Le groupe scout, fortement représenté, a tenu « la ressource », qui était pour la première fois associée à cet événement annuel.

A l'exception d'un site très peu visité ces dernières années, où nous avons ramassé la plus grande partie des déchets, nous avons constaté avec plaisir une diminution des débris jetés ou abandonnés sur le territoire communal. Bien entendu rien n'est jamais acquis et il faut rester vigilant. Des efforts sont encore à fournir. Nous retrouvons toujours trop de mégots de cigarettes, de canettes, de bouteilles, et autres papiers, spécifiquement le long des routes et chemins.

Si la ressource répond réellement à un besoin pour le recyclage d'objets, nous avons constaté qu'il y eut ce jour-là beaucoup de donateurs, qui voulaient, peut-être, s'affranchir d'un sentiment de gaspillage, et insuffisance de personnes réellement intéressées à recycler. Le concept est certes à développer mais sur le lieu où il devrait idéalement être situé, soit à la déchetterie intercommunale. Une ultime visite du bâtiment de la cure était possible avant de partager un encas, aimablement préparé par les collègues des

services extérieurs et par une famille syrienne habitant depuis peu la commune.

Que tous ceux qui ont donné de leur temps ou du travail soient ici chaleureusement remerciés.



Isabelle Hautier-Charrotton : « Tout s'est enchaîné, très naturellement »

Notre désormais ex-syndique revient sur son parcours de 15 ans à la municipalité et sur sa vie faite d'engagements

Bernard Morel

Ce mois de juin 2016 était le dernier passé par Isabelle Hautier-Charrotton en tant que syndique de Penthalaz. Après 15 ans à la municipalité, donc dix comme syndique, elle va donc rentrer dans le rang, au niveau de la vie publique s'entend. En fait, c'est d'un engagement de plus de 25 ans dont il faut parler car avant la municipalité, il y a eu l'Association des parents d'élèves, le Local des jeunes, le Rock'n air devenu Venoge Festival, la Cool'hisse. Interview.

D'

Tout est parti de l'Association des parents d'élèves, au début des années 90. Des gens râlaient à propos de l'école, mais ne faisaient rien. Je me souviens d'une soirée à la Maison de ville où j'ai lancé l'idée de créer une APE. C'est ainsi que tout a commencé. Et s'est poursuivi avec l'envie d'avoir un local pour les jeunes, ce qui a engendré l'organisation du premier Rock'n air, puis la mise en place de la Cool'hisse.

A 30 ans, jeune mère de deux enfants, imaginais-tu que tu deviendrais un jour syndique du village ?

Pas du tout. Je n'ai jamais fait de plan de carrière, comme on dit. Mais dans ma vie, tout s'est enchaîné très naturellement. Quand je travaillais à la commune, dans les années 90, je trouvais que les municipaux n'étaient pas très sympas avec le personnel communal. Alors je me suis dit : « Au lieu de râler, fais quelque chose ». Donc, quand j'ai pu, je suis entrée au Conseil communal. Et à partir de ce moment-là, c'est devenu un objectif d'être un jour à la municipalité. En 2006, comme François Delessert a quitté son poste de syndic, je me suis lancée dans cette aventure. C'était une suite logique.

Quelle est la différence entre ce que tu pensais avant d'entrer à la municipalité et ce qui s'est passé dans le concret ?

J'ai compris qu'on ne fait pas toujours ce qu'on veut. Je trouve d'ailleurs que c'est une expérience que chacun devrait pouvoir vivre une fois pendant six mois dans sa vie. Il y a ce qu'on aimerait faire, mais les règlements et les lois nous empêchent souvent d'aller de l'avant... On ne dispose pas d'une baguette magique pour que tout se passe comme on le souhaite. Il faut tellement de patience tant les obstacles sont grands.

En 15 ans, tu as vu le nombre d'obstacles augmenter ?

C'est incontestable. La mise en place de la nouvelle constitution a passablement accru les contraintes. Un texte de constitution peut paraître simple sur le papier, mais quand il faut faire une loi d'application, ça se complique bien souvent. Prenons par exemple l'accueil de jour des enfants. Les gens imaginaient-ils, le jour où ils en ont accepté le principe, qu'ils devraient payer autant pour cela ? A Penthalaz, la forte augmentation de la population ces dernières années a aussi pas mal changé les choses. Beaucoup de nouveaux

habitants viennent de la ville et ont parfois des attentes que, dans une petite commune comme la nôtre, nous ne pouvons pas forcément satisfaire.

Quand on accède au poste de syndic, on peut penser qu'on est investi d'un certain pouvoir. Comment as-tu vécu ce rôle ?

Je n'ai jamais pensé que le fait de devenir syndic allait me donner du pouvoir. Je n'ai pas cette mentalité. Quand j'ai succédé à François Delessert, pas mal de choses nouvelles sont arrivées. Je me suis efforcée d'apporter une approche plus collégiale et conviviale à la municipalité. Je voulais que nous formions un groupe et qu'il fonctionne. Pour autant, j'ai toujours été respectée quand je devais conduire une séance.

Quelle est ta plus grande satisfaction durant ces 15 ans à la municipalité ?

Les 14 premières années (sourire)... Au-delà de ça, il y a quelques dossiers dont je suis à la fois fière et contente que nous ayons pu les mener à bien. Je pense en particulier à la mise en place du SDIS Venoge en 2011. C'est une organisation qui regroupe 27 communes. Je suis satisfaite également de la redynamisation de la piscine, de l'achat de la patinoire, des relations avec nos communes voisines de Penthaz, Daillens et Lussery-Villars, de la nouvelle image de la gare depuis la construction du centre multi-fonctionnel, de l'installation de Planzer sur le site des anciennes Câbleries ainsi que de la rénovation du bâtiment des services extérieurs à Plan-Bois.

Et ta plus grande déception ?

La dernière année... Au niveau des dossiers que nous avons traités, je regrette que nous n'ayons pas réussi à transformer le bâtiment communal de la place Centrale 5, où se situe notre administration. Il y avait un projet intéressant, mais qui, malheureusement, n'a pas pu aboutir.



Invitez le monde dans votre maison !

Devenez famille d'accueil YFU

YFU

Avez-vous envie de découvrir une culture étrangère tout en restant à la maison ? Que diriez-vous d'enrichir votre vie familiale en faisant l'expérience d'un échange interculturel et voir ainsi votre quotidien familial sous un tout autre angle ? Aimerez-vous nouer une amitié internationale ? Tout cela est possible en accueillant un/e étudiant(e) d'échange YFU.

En devenant famille d'accueil pour YFU, vous offrez à un jeune âgé de 15 à 18 ans la possibilité d'avoir un deuxième foyer pour une durée de 10 à 11 mois. En d'autres termes, vous l'accueillez dans votre famille et lui offrez le gîte et le couvert. La principale motivation pour l'accueil d'un étudiant d'échange devrait être l'intérêt porté aux échanges interculturels. En effet, les familles d'accueil YFU sont bénévoles et ne reçoivent pas de compensation financière.

Les familles avec ou sans enfants, les familles monoparentales, les familles recomposées, les familles arc-en-ciel, sont invitées à devenir familles d'accueil. Ce qui compte, c'est l'envie d'accueillir un/e étudiant(e) d'échange comme un nouveau membre de la famille. YFU reconnaît et salue la diversité des familles en Suisse et dans le monde.

Pour en savoir plus au sujet de notre programme d'accueil, n'hésitez pas à nous contacter sans engagement (YFU Suisse, Monbijoustrasse 73, Case postale 1090, 3000 Berne 23, 026 466 11 11, romandie@yfu.ch) ou rendez-vous sur notre site Internet : www.yfu.ch.

yfu.ch. Les étudiants d'échange YFU viennent de plus de 50 pays. Ils arrivent généralement en Suisse le 13 août.

L'association YFU Suisse, forte de plus de 60 ans d'expérience dans le domaine des échanges de jeunes, ne poursuit pas de buts lucratifs et reçoit le soutien de la Confédération en tant qu'organisme de bienfaisance. Les activités d'YFU ont pour objectif de promouvoir la compréhension interculturelle, le respect entre les peuples et la disposition à assumer nos responsabilités sociales.



Le Tour du Pays de Vaud s'est arrêté à Penthaz

Bernard Morel

Il y avait beaucoup d'animation à Penthaz en ce dimanche matin du 29 mai dernier sur le coup de 8h. La place Centrale et le Cheminet étaient envahis par l'imposante caravane du Tour du Pays de Vaud des juniors, qui s'apprêtaient à s'élaner pour la dernière étape devant relier Penthaz à Vufflens-la-Ville, sur un peu plus de 100 km. Beaucoup de vélos bien sûr – il y avait plus de 100 coureurs –, mais aussi passablement de motos pour assurer la sécurité ainsi que toutes les voitures de l'organisation et des directeurs sportifs.

Pour l'organisation de cette étape, les six communes du groupe «Venoge VI» – Penthaz, Penthaz, Dailens, Lussey-Villars, Mex et Vufflens-la-Ville – s'étaient associées. Ce matin-là, on nous avait promis une météo exécrable, mais par chance, les nuages sont restés sages d'un bout à l'autre de la manifestation, laquelle a connu un joli succès populaire, surtout à l'arrivée à Vufflens-la-Ville, et s'est terminée par le triomphe d'un coureur suisse prometteur, le Bernois Marc Hirschi.



Entreprise Volkart

Katherin Laffely

Une belle barrière, un balcon sécurisé, une grenouille colorée, tout ceci peut se faire en métal et par l'entreprise Volkart.

Comment a débuté votre parcours professionnel ?

En 1969, Michel Volkart a créé son entreprise de constructions métalliques. Il poursuivait les traces de son père qui avait ouvert la voie en tant que serrurier-constructeur. Actuellement les deux générations suivantes travaillent dans les locaux de l'entreprise sur le site du Parc Venoge.

Monsieur Laurent Volkart a fait son apprentissage avec son père dans les années 80, puis a poursuivi son métier dans une autre entreprise et pour parfaire toutes ses connaissances techniques a poursuivi dans une grande usine d'entretien. Muni d'expériences en électrique, en mécanique en plus de toute sa maîtrise en serrurerie, il revient à Bournens pour travailler dans la forge familiale. Le local devenant trop petit, l'opportunité de déménager sur le site du Venoge parc se présente le 1er janvier 2011.

Qu'est-ce qu'une journée type pour vous ?

Les journées sont bien remplies entre la présence à l'atelier, les visites sur les chantiers, les entrevues avec les clients potentiels et l'aspect administratif au bureau. La réalisation de pièces imaginées pour la création de l'objet désiré par le client, telles une porte, un escalier, une balustrade, un balcon, une véranda ou une enseigne, est le moment privilégié du métier. Les demandes viennent aussi bien des clients privés que des communes. Monsieur Volkart travaille avec des architectes et une relation de confiance s'est établie au fil du temps. Un aspect de la profession est de participer aux soumissions, d'aller sur le chantier pour prendre des mesures, voir le travail à faire, discuter avec les clients, faire des offres en tenant compte des normes de constructions, de sécurité, de conception, tout en voulant donner une touche d'esthétisme et de beauté à l'objet demandé et à faire des devis. Ensuite, il reste à poser la réalisation de la construction terminée. Tout l'aspect administratif est assumé par la compagne de Monsieur Volkart qui travaille avec lui dans le bureau aménagé au milieu de l'atelier sur le site.

Comment tourne l'entreprise ?

L'époque est difficile. La concurrence actuellement est compliquée avec des entreprises non reconnues qui cassent les prix, le matériel étranger vendu à vil prix et une non-reconnaissance du travail bien fait.

Comment se former ?

Un apprentissage de 4 ans est nécessaire pour obtenir le CFC de serrurier-constructeur. Les cours théoriques se passent à Marcelin et les cours pratiques à la Fédération des entrepreneurs à Toloche-naz. Une fois le CFC obtenu, la possibilité de passer un brevet fédéral puis une maîtrise existe. L'entreprise Volkart accueille aussi des stagiaires et a la capacité de former un apprenti. La semaine est de 42 heures 30 et 5 semaines de vacances sont nécessaires pour se reposer. Le travail exige une bonne forme physique car les matériaux utilisés ont un certain poids et les réalisations peuvent peser plusieurs centaines de kilos et avoir une certaine envergure.

Quel sont les aspects les plus importants dans votre métier ?

La conception d'un objet est le volet le plus gratifiant du travail. Monsieur Volkart aime réfléchir, imaginer, réaliser un objet en aluminium, en inox ou en acier pour en faire une réalisation qui réponde à la demande du client. D'autres matériaux peuvent entrer dans la conception tels que verre, bois ou ciment. Monsieur Volkart aime particulièrement créer des objets artistiques et il excelle dans ce genre de création.

Quel est votre plus beau souvenir professionnel ?

Monsieur Volkart relève que la satisfaction du client est pour lui primordiale. Il est heureux lorsqu'à la fin du chantier, le travail est bien fait, tout est en ordre et le client est content. Invité au bouquet de temps à autre, il apprécie beaucoup la reconnaissance ainsi exprimée. Il a donc plein de beaux souvenirs car dans les villages environnants, il voit très régulièrement les réalisations effectuées. Beaucoup de communes demandent des ouvrages à l'entreprise qui est bien implantée dans la région.

Comment voyez-vous l'avenir de l'entreprise ?

Monsieur Volkart est inquiet. Il existe sur le marché de la construction une baisse de la demande due aux prix cassés faits par des entreprises pas reconnues et les gros chantiers n'existent plus. Il y a encore quelques années, lorsqu'il faisait des offres de travail, il pouvait compter sur la moitié qui lui était attribuée. Actuellement, il tourne difficilement avec environ 5% de travail. Heureusement, les communes connaissent la valeur de son travail bien fait ainsi que les architectes fidèles avec qui il travaille depuis de nombreuses années.



Contact

Volkart Construction Métallique Sàrl
Z.I. Venoge Parc L4
1305 Penthalaz
Téléphone 021 861 45 17
Fax 021 861 45 18
info@volkartmetal.com
<http://www.volkartmetal.com>

L'exploit unique du VBC Penthalaz

Bernard Morel

Le club a remporté la Coupe vaudoise tant chez les femmes que chez les hommes. Du jamais vu dans l'histoire du volley vaudois

A fin avril, le VBC Penthalaz est entré dans l'histoire du volleyball vaudois en étant le premier club à remporter la même année la Coupe vaudoise tant chez les femmes que chez les hommes. Cela s'est passé à Bercher où l'équipe féminine s'est d'abord imposée face à Sainte-Croix 3-1 avant que l'équipe masculine ne l'imites en disposant de Sugnens sur la même marque de 3-1. «Chez les garçons, pour qui c'était le premier trophée, la Coupe vaudoise était clairement un objectif, explique Florian Chapaley, président du club. Chez les filles, qui avaient déjà remporté à trois reprises la Coupe vaudoise, l'ambition est venue en cours de saison.»

Florian Chapaley est donc un président heureux au terme d'une saison qui a vu, outre les victoires en Coupe vaudoise, les deux équipes réussir un très bon championnat en deuxième ligue. Il y a de la qualité dans chacune d'elles, mais pas question pour le club d'avoir des ambitions plus élevées. «La Coupe vaudoise est un objectif idéal, plus réaliste que le championnat qui est long et demande de la constance, reprend-il. Nous n'aurions de toute manière ni les moyens ni les structures pour aller plus haut que la deuxième ligue.»

La vie du VBC Penthalaz n'a, à vrai dire, pas été qu'un long fleuve tranquille. Elle est loin la période qu'on qualifiera «de gloire», lorsque l'équipe féminine figurait parmi les bonnes



équipes de première ligue nationale entre la fin des années 80 et le début des années 90. Aujourd'hui, le club a deux équipes masculines et deux féminines qui évoluent en deuxième et quatrième ligue, mais n'a plus du tout de juniors. «Lorsque j'ai pris la présidence, il y a deux ans, le club était un peu en mode survie, précise Florian Chapaley. Pour l'instant, nous ne pouvons avoir que des équipes d'adultes. Au niveau des juniors, d'une part nous sommes mal placés entre le VBC Cheseaux et le VBC Cossonay qui font du bon travail, d'autre part nous manquons de structures tant au niveau humain que des salles. Actuellement, nous sommes à la limite du gérable à cause du manque de salle. Nous utilisons le Verger trois soirs par semaine, ce qui est bien. Mais la deuxième équipe masculine doit aller s'entraîner à Cuarnens. Alors, imaginez si nous avions des juniors.»

Florian Chapaley est conscient que cela peut poser des problèmes pour l'avenir du club. «Nous sommes un club dont la moyenne d'âge est relativement élevée, admet-il. Nous avons une cinquantaine de membres, dont le 80% est âgé de plus de 30 ans. Le club fonctionne bien actuellement parce que les gens sont là pour jouer et se faire plaisir. A notre niveau, le volley n'est pas un sport cher. Mais il est clair que pour l'avenir, nous aurions aussi besoin de jeunes.»

Rencontre autour du monde 1er octobre 2016

Katherin Laffely

Le succès rencontré l'an passé lors de la première rencontre autour du monde a encouragé les organisateurs à réitérer la manifestation. La grande nouveauté de cette 2ème édition est l'ouverture aux 4 villages : Penthalaz, Penthaz, Daillens, Villars-Lussery, villages soutenant depuis longtemps les activités sociales et culturelles de l'association la Cool'Hisse.

La journée de rencontre aura lieu le samedi 1er octobre au Verger à Penthalaz. Beaucoup de personnes venant de pays plus ou moins lointains habitent ces 4 villages. Faire connaissance les uns avec les autres, présenter le pays d'où l'on vient, les expériences de vie que l'on a eues, connaître le village où l'on habite avec ses potentialités et ses habitudes, découvrir la région et ses spécificités, parler du folklore du pays de son enfance, goûter les spécialités culinaires ne peuvent que participer à un bon accueil, une bonne intégration et

un mieux-vivre ensemble. Ce sont les buts poursuivis par l'équipe d'organisateur de cette journée.

Venez donc tous découvrir les animations préparées, les mets succulents, les objets typiques et faire connaissance avec vos voisins. Nous vous attendons dès 11 heures ...

Venoge Festival 2016

Katherin Laffely



Suite à son indépendance de l'Association La Cool'Hisse, le Venoge Festival continue à assurer sa position de plus grand open air musical du Gros-de-Vaud. Pour cette 22^{ème} édition, le Comité « Venoge People » continue à mettre en œuvre le plan sur trois ans présenté en 2015, avec trois axes principaux :

- proposer une programmation populaire et festive ;
- améliorer encore et toujours le confort des festivaliers ;
- conserver des tarifs abordables.

Quels changements ?

L'association « Venoge People » avec une équipe composée d'un staff de 40 personnes, dont 8 membres au comité, constituée en décembre 2015, a repris le flambeau de l'organisation de la manifestation.

Cette année en nouveauté :

- Une équipe de sponsoring travaillant toute l'année ;
- La consolidation du staff artistique ;
- Quatre jours de festivité ;
- U
- L'adhésion à la chartre « FestiPlus » avec comme axe la prévention de la consommation de substances psychotropes, la consommation d'alcool en respectant la législation en vigueur (pas d'alcool aux enfants en dessous de 16 ans, entre 16 et 18 ans restriction à certaines boissons et dès 18 ans, responsabilité individuelle légale suisse), le respect du volume sonore, etc...

Programme du festival

Quatre jours de musique :

Mercredi : programmation sur le thème des « années 80 » avec **Alphaville** et **Kool & The Gang** ;

Jeudi : soirée « musique du monde » teintée d'afrobeat, de hip-hop festif, d'électro-funk et de reggae avec des talents suisses-romands comme **Junior Tshaka**, **Guts**, **Arrested Development**, **Blitz the Ambassador**, **Alpha Bondy & The Solar System** ou **Tom Fire** ;

Vendredi : pop, rock et folk avec **Sebastien-H**, **Alejandro Reyes**, **KIFKIF**, **Charlie Winston**, 2 lauréats des Swiss Music Awards 2016 **Damian Lynn** et **Bastian Baker** et **Pablo Nouvelle** ;

Samedi : ultra festif avec rock, pop, musique balkanique, électro-swing et tout d'abord à 17h, un mixage d'univers que tout

oppose, le beatboxer **Arthur Henry** et l'ensemble vocal **Voix de Lausanne**, pour secouer l'univers bien lisse du monde choral, puis **The Animen**, **Palko!Muski**, **Julian Perretta**, **Alice Francis**, **Fréro Delavega** et **Soviet Suprem**.

Horaires

Mercredi : 18h à 2h.

Jeudi : 17h30 à 2h.

Vendredi et samedi : 16h30 à 3h.

Accès au VF

L'accès en train est toujours aussi facile et jusqu'à 2h30 environ des trains pyjama permettront aux festivaliers de rentrer chez eux en toute sécurité.

Billetteries

4000 spectateurs par soirée, CHF 39.- (+frais) la soirée en prélocation, sur place CHF 49.- sans frais. Les festivaliers prévoyants ont acheté leurs abonnements 4 jours qui sont déjà « sold out ». Possibilité d'acheter les billets sur le site www.venogefestival.ch ou sur place le soir même (sauf soirées « sold out »!).

Lors de l'accueil au festival, il sera **obligatoire de présenter sa carte d'identité** afin de recevoir un bracelet différencié selon l'âge qui permettra de consommer en toute sécurité et légalité sur le site.

Infrastructures

En 2016, les deux zones de concerts ont été regroupées, la zone restauration est toujours sur sol en dur près de la Venoge où 500 personnes assises pourront bénéficier d'une zone abritée. La zone sanitaire sera réaménagée et la circulation des personnes largement optimisée.

Rejoignez la grande famille des bénévoles du Venoge Festival

Le Venoge festival est un lieu convivial de rencontres, de musique et de travail pour tous les bénévoles qui peuvent s'inscrire sur le site : <http://benevoles.venogefestival.ch/>

Cette année ce sont plus de 800 bénévoles qui vous accueilleront, vous serviront nourriture et boissons, qui assumeront la sécurité et vous accompagneront jusqu'au bout de la nuit...

Restauration

Une cuisine centrale plus des stands pizzas, crêpes et pâtes devraient satisfaire tous les appétits. La préparation des plats et la gestion des files d'attente ont été entièrement repensés.

Boissons

Les festivaliers retrouveront les bars de 2015, un bar à vin 2 fois plus grand et le fameux **bar Cap'tain Morgan** avec aux platines **les célèbres DJs Maurice & Maurice**.

Sécurité

Cette année encore, la sécurité sera toujours aussi efficace avec des agents patrouillant sans arrêt dans toutes les zones du festival, avant, pendant et après la manifestation. Le service sanitaire est toujours prêt à intervenir et la sécurité incendie est aussi présente

sur le site.

Médias

Pour la 3^{ème} année consécutive, la radio LFM couvrira en exclusivité le festival toute l'année et sur site. Le journal 20 minutes sera le partenaire presse 2016.

Et pour terminer cette présentation succincte, Luc Texier, directeur du festival, a répondu à 3 questions plus personnelles :

Quels sont les aspects les plus importants dans ce festival ?

L'édition 2016 est basée sur un choix musical grand public pour tous les âges, une circulation des personnes grandement améliorée, une zone dédiée à la musique et une zone plus calme et assise pour la restauration. Les tarifs restent modérés vu les artistes programmés.

Quel est votre plus beau souvenir ?

En 2015, la première soirée « sold out » de l'histoire du festival, moment très fort, émouvant et très valorisant pour le Comité et tous ceux qui participent au succès du festival.

Comment vois-tu l'avenir du festival ?

Dans la stabilité, avec une formule qui arrive gentiment à maturité, une infrastructure efficace avec toujours plus de confort pour les festivaliers, des partenariats et sponsors fidèles et une notoriété qui s'étend bien au-delà de la région !

Je remercie Luc pour sa disponibilité, son dynamisme et enthousiasme toujours aussi présent et toute l'équipe du VF pour l'édition 2016 que les Cancaniers se réjouissent de vivre...

Katherin Laffely



Une étoile montante dans l'univers du BMX

Accrochez-vous pour découvrir un parcours vertigineux à 360 degrés !

Valérie Rosset

Le commencement de l'été à Penthalaz a été marqué par l'attribution du Mérite Sportif à une jeune et talentueuse athlète Eloïse Donzallaz. Ce mardi 28 juin, la Présidente et des représentants de l'Union des sociétés locales, le nouveau Président du Conseil communal et une délégation municipale, les invités, les sponsors et la famille de Eloïse Donzallaz ont pu découvrir ou redécouvrir le parcours surprenant de cette jeune athlète et n'ont pu qu'applaudir sa persévérance et ses exploits sportifs !

En effet, à 8 ans, Eloïse se retrouvait déjà à concourir avec d'a pilotes de Bicycle (B) Motocross (MX) au Championnat romand et décroche la deuxième place d'un classement mixte ! Depuis, le BMX fait partie de sa vie et de celle de sa famille. Son père est président du Bicross Club d'Echichens, son frère pratique aussi ce sport, sa maman l'encourage et leur camping car, toujours prêt à être lancé sur les routes pour rejoindre le lieu d'un nouveau défi



Eloïse Donzallaz entourée de ses parents



Eloïse Donzallaz entourée de Monsieur Yves Jauner responsable des affaires culturelles de Penthalaz et Madame Christiane Chevalier, Présidente de l'USL

sportif de leur fille et sœur, souligne bien l'engouement familial pour la réussite d'Eloïse dans le domaine du BMX. Il faut dire qu'ils peuvent être fiers d'elle, car à 10 ans elle était vice-championne d'Europe, puis en 2011 elle se classe dans les huit meilleures de sa catégorie et part aux championnats du Monde de Copenhague où elle remporte la quatrième place. Mais elle ne s'arrête pas là ! Elle s'accroche et enchaîne cinq championnats au cours desquels elle se retrouve à chaque fois finaliste. L'année dernière, elle devient vice-championne suisse et cinquième en Championnat d'Europe et onzième au Championnat du Monde. A force de ténacité et d'entraînements, elle reçoit sa première Coupe d'Europe ce 10 juin 2016 en Allemagne.

Travailleuse, ambitieuse et battante, la jeune cancanière de 17 ans, met tout en œuvre pour atteindre son rêve, participer aux Jeux Olympiques de 2020 de Tokyo. On lui souhaite beaucoup de succès et réussite !

C'est le titre de cette rubrique, que je vous proposerai régulièrement et dont le propos est de donner la parole aux personnes qui influent sur certains aspects de la vie de notre cité.

Une ou des visions? Ou... des visions singulières? Après quelques hésitations, vision au singulier s'est imposé. L'idée étant que certains acteurs de la scène publique de Penthaz nous offrent la leur, concernant le domaine dont ils ont la charge.

Le Cancanier a d'abord pour vocation d'informer sur des faits, des chiffres, des décisions. Ce n'est pas un journal d'opinions, et la rubrique ici proposée n'a pas l'ambition de l'en faire devenir un. Par contre, amener aux lecteurs les opinions, les réflexions voire les idéaux qui sous-tendent l'action de nos décideurs, voilà qui nous semble intéressant.

La gestion de la chose publique ne laisse certes pas beaucoup de place à la fantaisie. C'est souvent le pragmatisme qui s'impose. Il faut faire face à de nombreuses contraintes et chercher des consensus. Mais il y a d'abord, chez toutes ces personnes qui s'engagent pour la collectivité, une conscience citoyenne et des convictions. Des convictions quant au vivre ensemble. Quelle relation entre l'individu et la société, quelle liberté individuelle, quelle solidarité. Là se situe l'ambition de cette rubrique. Donner l'occasion à celles et ceux qui font la vie publique de Penthaz de nous faire part de ce qui les anime, de leurs convictions, de leur Vision.

Quoi de mieux pour inaugurer cette rubrique que de coller à l'actualité, en l'occurrence celle du Venoge Festival. Avec en marge de cet événement ce questionnement, quelle politique culturelle pour notre cité?

Celle-ci relevant des compétences du syndic, nous sommes allés à la rencontre de Monsieur Piéric Freiburghaus.

Que recouvre pour la commune de Penthaz la notion de «Affaires culturelles» et quel budget y est consacré?

Les affaires culturelles regroupent pour l'heure, en plus de la bibliothèque intercommunale, essentiellement l'activité des sociétés locales, musique, chant, dont entre autres et principalement l'Echo de la Molombe, Le Chœur mixte de La Loëttaz, La Cool'Hisse, Le Carnaval, Le Venoge Festival et depuis peu La Guggenmusik. Les contributions communales sont, d'une part la mise à disposition des salles, d'autre part, les subventionnements, qui même s'ils ne représentent pas des sommes considérables, sont une vraie forme de soutien. Et puis il y a des événements ponctuels comme le Venoge Festival, pour lequel Penthaz contribue par la mise à disposition d'infrastructures, de ressources humaines et logistiques ainsi que par une aide financière. Globalement le budget alloué aux affaires culturelles est d'un peu plus de CHF 160'000.- par année.

Selon vous, quel impact a le fait culturel sur notre société?

S'il faut entendre par fait culturel l'expression des usages, des coutumes, des manifestations artistiques, alors c'est indéniablement un facteur d'enrichissement, d'ouverture. Dans un monde qui est de plus en plus multiculturel, le brassage, les échanges favorisent un élargissement de notre manière de voir, de penser, et de nous

questionner aussi sur notre propre culture. Par ailleurs, les émotions que l'on peut ressentir lors d'un spectacle, d'un concert ou à la lecture d'un bon livre, amènent à des réflexions, des prises de consciences qui sont précieuses et nous enrichissent. Favoriser l'expression de cette diversité contribue à la qualité de notre vivre ensemble.

Quelle place le soutien à la culture doit/devrait-il prendre dans notre société?

A partir du moment où l'on reconnaît les éléments de réponse apportés à la question précédente, alors bien sûr il faut soutenir la culture. C'est un facteur de cohésion sociale et un vecteur important d'échanges, de transmissions de nos valeurs et traditions. Mais il est également important de favoriser l'émergence d'expressions nouvelles et face à ce challenge, le rôle des associations est fondamental.

Est-ce que vous considérez que les collectivités publiques doivent s'engager pour favoriser l'expression artistique ou qu'à contrario, il s'agit là d'un domaine relevant purement de l'initiative privée?

Les «gros événements», comme par exemple le Venoge Festival, doivent principalement s'autofinancer. Les organisateurs définissent librement leur concept et à partir de là, doivent assumer la plus grande partie du risque. Ceci dit, dans la mesure où cela participe au rayonnement du village et que l'on retrouve les éléments évoqués dans les réponses précédentes, il est tout à fait normal que la collectivité soutienne de tels événements. Il est par contre important de soutenir également des petites manifestations, in leur contenu, mais économiquement plus difficiles à faire exister.

Hors contrainte budgétaire, quelle action/réalisation en lien avec le soutien à la culture appelleriez-vous de vos vœux?

Pas d'ambition pharaonique, mais un lieu, un bâtiment, une sorte de centre culturel q des ateliers, un forum. Le tout dans une vision intercommunale, régionale. Je songe depuis quelques années à la création d'une « commission extra-parlementaire » chargée de réfléchir, promouvoir et encourager les activités et manifestations culturelles à Penthaz. Il y a vraisemblablement un potentiel local, riche de sa diversité, à faire émerger.

A titre privé, quel genre de spectacle a vos faveurs?

Mes goûts me portent vers des concerts de musique orientale ou arabo-andalouse. Je suis un fan de Marie Keyrouz et de Fairuz. Ainsi que vers la littérature lusophone et africaine. Concernant ce dernier point, j'ai eu un immense coup de cœur à lire récemment Ricardo Adolfo : « Tout ce qui m'est arrivé après ma mort ». C'est une écriture magnifique sur le thème de l'exil, un livre que je ne puis que recommander.

Le FC Venoge est promu en deuxième ligue

Bernard Morel

Le club retrouve le plus haut niveau du football vaudois au terme d'une saison en tout point réussie



Les dirigeants du FC Venoge n'avaient jamais caché leur ambition dès le début de la saison: disputer les finales de promotion en deuxième ligue et retrouver la deuxième ligue, quatre ans après l'avoir quittée. Aujourd'hui, ils peuvent dire: «mission accomplie». Champion du groupe 3 de troisième ligue, le FC Venoge a parfaitement négocié les matches de la poule finale. Une victoire à Saint-Prex et une autre à la maison contre Donneloye lui ont permis, après deux matches déjà, d'assurer sa place en deuxième ligue.

Cet exploit couronne une saison en tout point réussie. «L'objectif est magnifiquement atteint, souligne avec enthousiasme Sébastien Anger, le président du FC Venoge. Nous avons vécu d'abord une fin de championnat un peu rocambolesque avec le report, à cause de la pluie, du match décisif contre Champagne pour le titre de champion de groupe. Puis un de nos matches de finales a été reporté d'une semaine préventivement par l'Association cantonale vaudoise de football alors qu'on aurait très bien pu jouer le lendemain de la date prévue initialement. Mais l'équipe a fait le boulot

et nous avons bien pu fêter ça avec nos supporters.» Et d'ajouter à propos des autres équipes du club: «D'une manière générale, tout le club a bien fonctionné. Notre deuxième équipe a fait un bon championnat en 4^e ligue alors que nos séniors se sont maintenus dans le groupe élite.»

Maintenant, le FC Venoge doit faire face à un nouveau défi. Il y a quatre ans, le passage en deuxième ligue n'avait duré qu'une saison. Il s'agira de faire mieux cette fois. «Il y a quatre ans, la promotion en deuxième ligue avait été une surprise alors que cette année, elle s'inscrit dans la stratégie du club mise en place il y a trois ans, reprend Sébastien Anger. Je pense que nous sommes beaucoup mieux armés pour affronter la deuxième ligue. Le groupe ne va d'ailleurs pas subir de grosses modifications. Nous allons conserver l'essentiel de l'équipe, en y apportant juste une ou deux retouches.» Pour les joueurs du FC Venoge, les vacances ne seront pas très longues car il faudra être prêt pour la reprise du championnat de deuxième ligue, agendée déjà au week-end des 13 et 14 août.



Roman policier

partie 2/4

Georges Badoux

Irrésistibles fruits défendus

La maraude est un larcin généralement de petite importance réprimé par le code rural. Toutefois, la faible gravité de ce délit n'empêche pas cet habitant du Village d'être vivement fâché contre le ou les maraudeurs qui lui subtilisent les fraises de son jardin potager sis en bordure de la route cantonale, entre la Place Centrale et le Village. Il faut dire que notre homme est particulièrement appliqué dans l'entretien de son lopin de terre qu'il bichonne avec amour et son courroux est bien compréhensible. Ce matin il est venu faire part de son mécontentement au policier municipal afin que celui-ci mette tout en œuvre pour identifier le ou les auteurs du méfait. Toutefois, sachant qu'il ne pourrait en aucun cas exercer une surveillance aussi soutenue que celle souhaitée par le plaignant, l'homme de loi a tout de même donné à son visiteur l'assurance qu'il ferait son possible afin que cesse le maraudage.

Le policier qui non seulement travaille à Penthalaz y habite également. Il est marié et père de deux enfants, une fillette de 13 ans et un garçon de 10. A cette époque, on est vers 1970, le lait en briques n'est pas encore standardisé et c'est avec le bidon à lait qu'à tour de rôle les enfants se rendent à la laiterie, sise au Village, pour y acheter le précieux liquide.

Aujourd'hui c'est au tour du fils du policier d'assumer la course habituelle jusqu'à la laiterie. Sur sa route, il passe à côté du jardin de fraises. Le voyant partir, son père se remémore la visite du plaignant de la matinée et réalise soudain que le maraudeur pourrait être son fils... Non pas lui se dit-il ... Il ne peut pas commettre de larcin, lui, le fils de celui qui doit veiller au respect des lois et de celui qui se doit d'être presque parfait...

De la fenêtre de l'appartement que la famille du policier occupe, on y voit le jardin, distant de quelques 150 mètres. Campé devant la baie, notre homme suit du regard son fils qui s'en approche en batifolant ; arrivé à la hauteur de la culture, l'enfant marque un temps d'arrêt, pénètre dans ce qui doit être le carreau de fraises, s'y accroupi plusieurs minutes avant de reprendre sa marche... Dès lors, plus aucun doute n'est permis, le fils de l'agent de police

est l'auteur ou le coauteur d'un acte de maraudage ayant fait l'objet de la plainte. L'enfant est fâché, le père qui, au retour de l'enfant, s'apprête à partir pour dit-il enquêter sur une affaire de vol de fraises dans un jardin proche d'ici...

- N'enlève pas tes chaussures fiston, tu vas m'accompagner et découvrir certaines méthodes mises en œuvre par la police pour relever des indices. Si plus tard tu souhaites devenir policier, cela pourra te servir...

Malgré ses réticences car il se méfie, l'enfant suit son père jusqu'à la hauteur du jardin. Il traînasse et ne dégage plus la jovialité de tout à l'heure, il s'attend à être réprimandé. Mais comment mon père saura-t'il que c'est moi qui ai ... Alors que le fils se pose de multiples questions, le père qui est déjà au milieu du carreau de fraises l'appelle :

Viens jusqu'ici, regarde attentivement cette empreinte de semelle et tu poses ton pied juste à côté.

L'enfant s'exécute et constate que les deux empreintes dont la lisibilité a été améliorée par un récent arrosage sont identiques. Dès lors, il sait qu'il est découvert. Identifié par son père, il craint d'être sévèrement puni. Il est certes amer mais il est également conquis par l'efficacité de la méthode appliquée par son policier de père.

De retour au domicile, considérant qu'en contraignant son fils à l'accompagner sur le lieu du maraudage afin d'y établir sa culpabilité, le père l'a

la décharge de l'enfant, la présence de fraises appétissantes à moins de trois mètres du passage ne pouvait qu'inciter quiconque à commettre un acte un brin répréhensible. Dès lors, l'hypothèse selon laquelle d'autres personnes que le fils du policier auraient été tentées de se servir dans ce jardin de la tentation était envisageable.

Le plaignant ne s'étant plus manifesté, les conclusions de l'enquête sur la surveillance des fraises sont restées confidentielles et ont été rangées dans la boîte à souvenirs de la famille du policier... Jusqu'à ce jour.

Les aoûtats

Ca démange fort, mais ce n'est pas grave

Isabelle Gay-Crosier, pharmacienne

Démangeaisons violentes après un pique-nique en été? Ce sont probablement des aoûtats!

Ce sont des larves d'acariens appelés également rougets, vendangeons ou vendangerons.

On les trouve de juillet à octobre à la surface des sols herbacés. Comme elles sont généralement plus actives à la fin de l'été, on leur a donné le nom d'aûtats. La femelle pond ses œufs au printemps et en été dans un endroit humide et couvert (les gazons ombragés et humides, près de l'eau, sont les endroits les plus infestés). Après environ 30 jours éclosent les larves qui vont se mettre à la recherche

d'un hôte pour se nourrir : les principaux sont les lapins, hérissons, taupes, rongeurs, oiseaux et parfois les humains.

Ces larves piquent pour se nourrir de la lymphe et des tissus qui se trouvent sous la peau. Elles utilisent une sorte de trompe pour injecter de la salive qui dissout les tissus qui sont ensuite aspirés pour s'en nourrir. C'est cette salive qui provoque les démangeaisons. Les larves se nourrissent ainsi durant deux à trois jours, puis, repues, elles se laissent tomber au sol et s'enfouissent dans la terre où elles se transformeront en nymphe, puis en aoûtat adulte. A ce stade du développement, elles sont absolument inoffensives pour

les hommes.

La piqûre en elle-même est généralement indolore, mais certaines personnes se plaignent parfois d'un léger picotement. Une rougeur va rapidement apparaître. Puis suit la formation en quelques heures de papules (petits boutons rouges du type piqûre de moustique) et vésicules (petits boutons contenant du liquide à l'intérieur) qui démangent très fortement et qui sont parfois accompagnées d'une enflure. Les lésions sont retrouvées généralement au niveau des endroits où la peau est la plus fine : plis de l'aîne ou des genoux, aisselles, sous les seins et au niveau des parties génitales.

Les démangeaisons sont les plus vives au bout de 20 à 30 heures, lorsque les larves se décrochent, et peuvent persister jusqu'à une semaine.

Que faire ?

Après une période passée dans une zone pouvant abriter des larves ou dès l'apparition des premiers symptômes, il est conseillé de prendre un bain bien chaud en se savonnant énergiquement avec un savon doux pour se débarrasser des larves.

Une fois piqué, le traitement ne peut être que symptomatique : une crème contenant un dermocorticoïde local d'activité faible comme l'hydrocortisone sur une courte durée est le traitement le plus fréquemment recommandé. Comme les surinfections par

grattage ne sont pas rares, il faut veiller à ne pas gratter et à avoir des bonnes mesures d'hygiène (lavage des mains à l'eau et au savon, coupe des ongles assez courts). Les antiseptiques cutanés ne sont normalement pas nécessaires.

Si les démangeaisons sont très fortes, conseiller un antiallergique par voie orale.

Le meilleur traitement reste toujours la prévention ! Porter des vêtements imperméables et/ou bien serrés, particulièrement au niveau des jambes, comme par exemple des bottes en caoutchouc lors de ballade dans des coins humides, ne pas s'asseoir directement dans l'herbe, mais plutôt sur une couverture.

Et les puces de canards ?

Là aussi, les démangeaisons sont provoquées par les larves d'un parasite, mais qui, lui, se trouve dans nos lacs. Les lésions apparaissent généralement dans l'heure suivant la baignade, parfois un peu plus tard. Le traitement est identique et symptomatique : recours aux antiallergiques pour calmer les démangeaisons.

Sur le plan de la prévention, la méthode la plus efficace est d'éviter la baignade ; sinon se doucher tout de suite en sortant de l'eau et se sécher énergiquement avec un linge.

Protégez-vous, et vous passerez un bel été !

Spectacle de danse des élèves de 7ème année

De vrais artistes de la scène !

Valérie Rosset

Ce lundi 6 juin 2016 c'était cours de répétition des danses de salon pour le spectacle des 38 élèves de 7ème année de Penthalaz. La classe de musique se transforme alors en piste de danse, les élèves en « Ladies » et « Gentlemen » et chaque pas de ces réelles graines de danseurs est marqué par des mots clés tels que « Feux d'artifice », « Scorpion », « Promenade », « Rock Step » ou encore « Corte ». Le cours, qui a lieu deux périodes par semaine pendant trois mois, est composé d'un échauffement, de l'apprentissage de pas de base du Merengue, du Foxtrot, de la Rumba, du Tango, du Swing, de la Valse et de la Polka et se termine par quelques inspirations profondes après que les élèves se soient défoulés en répétant le Stomp sur la chanson « Le freak » du groupe Chic. La danseuse professionnelle de Dancing Classrooms Valérie Chérix a donné ses derniers conseils aux élèves : « Levez la tête ! » en Tango ou encore « Gardez vos pieds proches de vos chevilles ! » en Rumba. Une fois le cours terminé, les élèves se placent en escorte, chaque Lady au bras d'un Gentleman et c'est un arc-en-ciel de chaussettes de couleurs qui quitte la salle. Le programme Dancing Classrooms repose sur des principes fondamentaux comme le respect, la confiance et la politesse.

Le 14 juin 2016 était un grand jour, riche en talents et compliments, pour nos danseurs en herbe ! A 19 heures, les portes de la salle de spectacle du Verger à Penthalaz ont été ouvertes aux familles et aux proches des Ladies et Gentlemen de Dancing Classrooms. Madame Jeanprêtre, maîtresse d'une des classes, a souligné que l'expérience de ces cours de danse fera partie des « souvenirs d'école qui restent longtemps » et que c'était une aventure « riche sur le plan humain ». Didier, le partenaire de danse de Valérie Chérix,

a remercié l'école de Penthalaz pour cette 3ème participation au programme de danse et ajouté que le but principal et primordial est non pas d'apprendre à danser, mais d'utiliser la danse pour le mieux vivre ensemble.

Les élèves des classes de 7ème ont commencé par la lecture de textes sur l'histoire et la provenance des danses, ainsi, les familles ont pu apprendre que le Foxtrot a été importé en Europe par les soldats américains durant la 2ème Guerre Mondiale ou que la Valse était très populaire à Vienne en 1780. Puis, chaque élève a récité un poème sur le thème de la danse ou a parlé de son ressenti à pratiquer les danses de salon. Après la démonstration de six danses, le moment de la dernière démonstration, la Polka, est arrivé et une Lady a clos la présentation de « Dancing Classrooms » par une jolie phrase : « Si c'était à refaire, je le referais sans hésitation ! ».



Les Ladies et les Gentlemen réalisent la figure Scorpion en T-A-N-G-O

L'avenir du Foyer paroissial de Penthalaz se dessine

M. Perrenoud, pasteur

Le 14 juin dernier, une petite trentaine de citoyens ont rêvé ensemble de l'avenir du Foyer paroissial de Penthalaz. Propriété de la paroisse protestante, ce lieu central est appelé à développer sa vocation dans les années à venir : être un lieu de vie au service de tous.

Un lieu de vie ouvert, multifonctions et au service de tous: le Foyer paroissial de Penthalaz sera fidèle à sa vocation dans les années à venir. « Les paroissiens et citoyens réunis ce soir nous ont offert un beau signe de confiance », se réjouit le pasteur André Perrenoud, l'un des organisateurs de la soirée. La paroisse avait invité la population des villages de Dailens, Penthaz et Penthalaz pour dessiner l'avenir du Foyer, inauguré en 1971.

Affirmations pro-vocatrices

A l'image de la proposition « En 2020, le foyer ne sera plus un lieu de culte », cinq affirmations volontairement (un brin) provocatrices ont été mises en discussion. Deux moments d'échanges ont permis aux participants réunis en petits groupes de formuler leurs idées et leurs rêves sur de grandes feuilles blanches.

Quelques pistes se sont ainsi dégagées au fil de la soirée. « Le foyer pourrait par exemple devenir un lieu d'accueil et de vie pour les familles, ce qui permettrait l'échange inter-générationnel », s'enthousiasme Catherine Novet, diacre de la paroisse depuis 2014. La possibilité d'un lieu d'écoute et d'accompagnement des personnes fragilisées, à l'image des chômeurs ou des migrants, a également été envisagée. Plusieurs participants ont également dit leur attachement à l'appellation « Foyer », qui évoque à la fois le côté rassembleur, chaleureux et ouvert.

Le financement en question

Pour coordonner le travail autour de ce projet prometteur, un groupe de pilotage s'est constitué en début d'année. Il travaille en étroite collaboration avec le Conseil de paroisse et veillera à informer les communes au fur et à mesure de l'avancement du projet. Le groupe devra notamment se pencher sur la question du financement des travaux de rénovation. Dans cette optique,

la possibilité de construire un autre immeuble à côté du Foyer et dévolu à du logement a été évoquée; l'affectation future de la parcelle le permettant.

Le Foyer a derrière lui 45 ans d'une utilisation foisonnante. Sa genèse a été rappelée par Armand Portier, ancien conseiller de paroisse. Tour à tour lieu de culte pour la communauté protestante, salle de projection cinématographique ou encore salle de concerts, le Foyer accueille aujourd'hui une garderie et plusieurs clubs ou associations sportifs, entre autres. Il est également à disposition de tout un chacun pour des locations à des tarifs attractifs. « Nous tenons à ce que ce lieu continue d'être largement ouvert à la collectivité de nos trois villages », souligne Béatrice Canuto, présidente du Conseil paroissial.

Si vous désirez rester informés de l'avancement du projet, vous pouvez signaler votre intérêt en écrivant à l'adresse e-mail: penthalaz@eerv.ch



Le tour de Romandie a passé par Penthalaz

Katherin Laffely



Agenda de la commune

Memento

10 septembre

Tir au petit calibre - Journée porte ouverte

24 septembre

Armes de Guerre - Tir de clôture

1 octobre

La Cool'Hisse "Rencontres autour du monde" au Verger à Penthalaz

22 octobre

Fanfare - Loto à Daillens

4 novembre

Jeunesse - Match aux cartes à Penthalaz

5 novembre

Volley - 40 ans à Penthalaz

12-13 novembre

Tennis de table - Loto à Penthalaz

19 novembre

FC Venoge - Souper Loisirs à Daillens

25-26 novembre

Gym - Soirée de Gala à Penthalaz

Annoncez vos manifestations : lecanancier@penthalaz.ch

Cultes

A l'église

- 17 juillet, André Perrenoud
- 14 août, cène, Catherine Novet
- 9 octobre, Catherine Novet

Au Foyer paroissial (avec café après-culte)

- 4 septembre, avec Aude Collaud et l'aumônerie régionale de jeunesse
- 2 octobre, Catherine Novet et André Perrenoud, culte paroissial d'ouverture du catéchisme, avec « p'tit déj » offert dès 9h15

Fête en faveur de la paroisse (vente paroissiale) :

- 6 novembre, Salle Jean-Villard-Gilles, Daillens ; culte 10h45, apéritif et repas, pâtisseries maison, stands divers, animation pour enfants et familles

Les autres dimanches, le culte a lieu à Penthalaz, à Daillens ou dans la région : voir le journal Bonne Nouvelle, les vitrines des églises et du foyer, ou encore le site internet de la paroisse : www.penthalaz.eerv.ch

Paroisse Catholique

Programme des activités sur le site de la paroisse Saints Pierre et Paul : www.cath-vd.ch/-Paroisse-de-Cossonay. Ou au secrétariat, les lundi et vendredi après-midi, 021 535 64 84

Jubilaires

Ont fêté leurs 50 ans de mariage

Madame Miriam et Monsieur Rino Bernardi, le 19 mars

Madame Nelly et Monsieur Jean-Pierre Vannod, le 25 mars

Madame Marie-Lise et Monsieur Bernard Corboud, le 16 avril

Madame Yolande et Monsieur Michel Moll, le 10 juin



Ont fêté leurs 60 ans de mariage

Madame Denise et Monsieur Robert Cloux, le 7 avril

A fêté ses 90 ans

Monsieur Pietro Zanolari, le 29 mai

Téléphones et horaires d'ouverture de l'administration communale

Secrétariat municipal et bourse communale

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population sauf sur rendez-vous.

Permanence téléphonique :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Tous les après-midi de 14h00 à 16h00

Secrétariat municipal, Bourse communale et Service technique

- Tél. 021 863 20 50

Service de la population

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mercredi après-midi de 16h00 à 19h00
- Mardi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population.

Permanence téléphonique :

- Durant les heures d'ouverture des guichets

Contrôle des habitants

- Tél. 021 863 20 50/3

Accueil de midi

Midicroque

- Tél. 076 229 31 99

Horaires d'ouverture de la déchetterie toute l'année

- Mardi de 15h30 à 18h30
- Mercredi de 9h15 à 11h45
- Jeudi de 15h30 à 18h30
- Vendredi de 15h30 à 18h30
- Samedi de 10h00 à 16h00

Numéros d'urgence

- Police : 117
- Sapeurs-pompiers : 118
- Ambulances : 144
- Intoxications : 145
- REGA : 1414
- Médecins et pharmacies de gardes : 0848 133 133
- Vétérinaire de garde : 021 861 33 19

L'ouvrier au village

Extrait de l'ouvrage de Mme Denise Francillon « L'Ouvrier au village », partie 7

Georges Badoux

Le salaire ouvrier

Le tableau des impôts communaux de 1916 (qui situait le revenu ouvrier au plus bas de l'échelle des salaires), est l'unique source des archives communales sur ce sujet. La plus grande partie des ouvriers était comprise dans le 90% de la population qui était à la limite de la pauvreté dans les périodes de vie chère. Il suffisait que la maladie survienne pour que ces personnes doivent faire intervenir l'assistance aux pauvres afin de payer l'hôpital ou le médecin.

Le 5 janvier 1914, consécutivement à l'annonce par la direction de l'usine de mesures ayant pour conséquence la baisse des salaires et l'instauration d'un climat de tension, le personnel se met en grève après avoir vainement tenté de négocier. Ces deux cents ouvriers et ouvrières en colère suscitent l'émoi dans la région ; deux gendarmes sont envoyés sur place et le préfet Badan descend « pour exhorter les grévistes au calme ou pour apporter son soutien » car cette grève qui fut la première dans la région, fut accueillie avec sympathie par la population.

Le bénéfice indirect : les impôts communaux

Dès 1897, la commune de Penthaz entre dans l'ère de la civilisation industrielle par l'installation de la lumière électrique dans le village puis, en 1898, de conduites d'eau donnant la possibilité à chacun de prendre une concession. En 1899, le projet de canaliser les égouts est mis à l'ordre du jour. Ces réalisations coûtent une somme assez considérable. La commune doit alors avoir recours à plusieurs emprunts successifs pour régler ces dettes ; aussi elle adopte de nouveaux impôts communaux.

Dès 1918, le revenu de l'impôt passe à 20'000.-fr. et plus, accroissement dû à une forte augmentation de taxe de la SA des Laminoirs et Câbleries .

A partir du moment où la population ouvrière a la possibilité de s'installer au village, dans cette excroissance qu'est alors pour la communauté ce quartier de la Fully, les autorités doivent y régler les problèmes d'électricité, d'eau et d'égouts. Mais, comme les compétences entre la Société immobilière et la commune ne sont pas clairement définies, des difficultés surgissent. Le quartier ouvrier se trouve plusieurs fois privé d'eau, l'éclairage y reste longtemps insuffisant et les égouts se déversent dans le champ voisin. Cette petite guerre entre la Société immobilière et la commune se prolonge. Les lésés, c'est-à-dire les habitants, protestent au Conseil

général ou par pétition. Ces réclamations ne sont, le plus souvent, pas entendues et renvoyées à la compétence de l'autre instance. Mais cette attitude change dès l'arrivée massive des ouvriers au Conseil général.

Le Conseil général

Vingt ans après la création de l'usine, l'augmentation de la population n'a pas créé de changement notable dans la vie politique : les paysans sont toujours majoritaires et les ouvriers manquent de temps pour faire entendre leur voix et leurs intérêts ; surchargés par les nombreuses heures de travail, ils ne peuvent guère participer activement au Conseil général. (Dès 1919, la semaine de 48 heures modifie cet état de fait). Le centre de la vie politique est toujours le village. En 1913, lorsque le quartier de la gare demande « à ce que l'affichage des publications communales se fasse aussi bien au pilier public des Grands-Moulins qu'à Penthaz », il est répondu que « La publicité qui intéresse ce quartier a toujours fait l'objet d'affiche. Le siège des autorités étant au village même, on ne pouvait exiger d'afficher toutes les décisions à la gare, vu qu'il faudrait aussi l'accorder aux autres quartiers » Mais en 1917, la Municipalité revient sur cette position et demande à la Société immobilière de bien vouloir installer un pilier public pour que les locataires du quartier de la Fully puissent prendre note des affiches communales.



Collection de la famille de Madame Monique Chollet, Penthaz

Participants du concours photo



Alain Ischer



Olivier Serex